

**EssilorLuxottica se porte acquéreur de la participation de 76,72 % de HAL dans GrandVision et, une fois l'acquisition réalisée, lancera une offre publique obligatoire sur le solde du capital de GrandVision**

EssilorLuxottica entend acquérir la totalité du capital de GrandVision afin de créer un acteur mondial de l'optique ophtalmique et de la lunetterie

- EssilorLuxottica se porte acquéreur de la participation de HAL dans GrandVision, représentant 76,72 % du capital de GrandVision, à un prix de 28 euros par action. Ce prix sera augmenté de 1,5 % (soit 28,42 euros par action) si l'acquisition n'est pas réalisée dans un délai de 12 mois à compter de l'annonce
- L'Opération est soutenue par le Directoire et le Conseil de Surveillance de GrandVision
- A la suite de la réalisation de l'Opération avec HAL, EssilorLuxottica lancera une Offre Publique Obligatoire sur les actions de GrandVision
- HAL s'est engagé, de manière irrévocable, à céder sa participation dans GrandVision à EssilorLuxottica
- Le rapprochement, qui étend le périmètre des activités d'EssilorLuxottica, permettra au Groupe d'offrir une expérience supérieure en matière d'optique ophtalmique et de lunetterie, à un plus grand nombre de clients dans le monde
- L'Opération devrait être réalisée dans un délai de 12 à 24 mois
- GrandVision profitera de l'engagement d'EssilorLuxottica en matière d'innovation produits, de chaîne logistique, de développement des talents et de connaissance digitale, ainsi que de ses investissements dans ces domaines, pour intensifier le développement d'une relation plus forte avec ses plus de 150 millions de clients
- Grâce à l'acquisition de GrandVision, EssilorLuxottica étendra sa plateforme de commerce de détail, principalement en Europe, avec l'adjonction de plus de 7 200 magasins dans le monde, de plus de 37 000 salariés et de 3,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel
- L'Opération est soumise à différentes conditions suspensives, y compris l'obtention d'autorisations réglementaires et la réalisation de procédures de consultations obligatoires

Leonardo Del Vecchio, Président-Directeur Général d'EssilorLuxottica a commenté : « A la suite de la création d'EssilorLuxottica, que j'ai fortement encouragée, l'acquisition de GrandVision représente l'accomplissement d'une vision qui a guidé mes actes et le développement de Luxottica au cours de toutes ces années. Avec GrandVision, nous serons à même de développer notre réseau commercial de détail, qui s'étendra enfin à l'ensemble des régions du monde, et de profiter pleinement de notre réseau multicanaux et de notre plateforme digitale. Nous allons améliorer la qualité de l'expérience en boutique, pour les produits, les marques et les services, dans l'intérêt de l'ensemble de nos clients, de détail comme de gros. »

Hubert Sagnières, Vice-Président Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica a déclaré :  
« Cette acquisition est un pas supplémentaire pour réaliser notre ambition d'éradiquer la mauvaise vision dans le monde d'ici 2050. Dans le prolongement du rapprochement avec Luxottica, c'est une étape importante dans la poursuite de notre objectif de remodeler l'industrie de l'optique, dans le but de proposer à l'ensemble de nos clients dans le monde une meilleure expérience dans le domaine de l'optique, avec des lunettes de meilleure qualité. C'est avec enthousiasme que nous accueillerons les 37 000 salariés de GrandVision dans la famille EssilorLuxottica, qui s'agrandira à la faveur de cette opération. Ensemble, notre voix portera davantage pour promouvoir l'amélioration de la vue partout dans le monde. »

Stephan Borchert, Directeur Général de GrandVision : « L'intégration à venir de GrandVision dans EssilorLuxottica offre de nouvelles opportunités pour le développement des activités de GrandVision, ses enseignes de premier plan, ses magasins, ses salariés et l'ensemble de ses parties prenantes. Plus encore, cette intégration va créer un spécialiste mondial de l'optique ophtalmique et de la lunetterie, qui sera idéalement positionné pour saisir l'évolution des besoins et des habitudes des clients, et leur proposer une expérience client basée sur des services optiques complets de grande qualité. Cette opération devrait être créatrice de valeur pour les actionnaires de GrandVision, tout en permettant l'accélération de la stratégie de croissance de GrandVision au travers du développement de son réseau de magasins et de ses plateformes en ligne. La volonté d'EssilorLuxottica de joindre ses forces à celles de GrandVision est une reconnaissance claire de la stratégie couronnée de succès de GrandVision, de son réseau commercial de détail de premier plan, et de ses salariés. C'est avec enthousiasme que nous joindrons nos forces à celles d'EssilorLuxottica, dans ce qui s'annonce comme un nouveau chapitre passionnant de notre histoire. »

Kees van der Graaf, Président du Conseil de surveillance de GrandVision : « Le projet de rapprochement entre GrandVision et EssilorLuxottica offre une excellente opportunité de renforcer les ambitions de croissance de GrandVision. Le Directoire et le Conseil de surveillance de GrandVision ont décidé de soutenir pleinement l'opération dans la mesure où nous croyons qu'elle contribuera au succès durable, à long-terme, des activités de GrandVision et qu'elle est dans l'intérêt de ses parties prenantes. »

**Charenton-le-Pont, France (31 juillet 2019 – 7h00) – EssilorLuxottica S.A.** (« EssilorLuxottica »), leader mondial dans la conception, la fabrication et la distribution de verres ophtalmiques, de montures optiques et de lunettes de soleil, annonce la conclusion d'un accord avec HAL Optical Investments B.V. (« HAL »), filiale de HAL Holding N.V. en vue de la cession de la participation de HAL, représentant 76,72 % du capital de GrandVision N.V. (« GrandVision » ou la « Société »), un leader mondial dans la vente au détail d'optique (le « Contrat de Cession de Bloc »). Aux termes du Contrat de Cession de Bloc, EssilorLuxottica acquerra les actions détenues par HAL à un prix de 28 euros par action, qui pourra être majoré de 1,5 %, soit 28,42 euros par action, si l'opération (l'« Opération ») n'est pas réalisée dans un délai de 12 mois à compter de son annonce. GrandVision soutient l'Opération aux termes d'un contrat de soutien conclu avec EssilorLuxottica (le « Contrat de Soutien »).

La réalisation de l'Opération entre EssilorLuxottica et HAL est soumise à un certain nombre de conditions suspensives, notamment l'obtention d'autorisations en matière de droit de la concurrence. L'Opération devrait être réalisée dans un délai de 12 à 24 mois. Après la réalisation de l'Opération, EssilorLuxottica lancera une offre publique d'achat obligatoire (l'«Offre Publique Obligatoire») sur le solde des actions de la Société, conformément aux règles de droit néerlandais applicables aux offres publiques.

Du point de vue d'EssilorLuxottica, le rapprochement avec GrandVision servira de catalyseur pour déverrouiller le potentiel de croissance de l'industrie de l'optique ophtalmique et de la lunetterie. Les activités des deux sociétés sont très complémentaires. EssilorLuxottica gère aujourd'hui plus de 10 000 boutiques et plusieurs plateformes de vente propriétaires en ligne, avec une présence forte en Amérique. GrandVision gère pour sa part plus de 7 200 magasins, et des points de vente en ligne dans plus de 40 pays, avec une présence forte en Europe et en Amérique Latine.

GrandVision apportera plus de 37 000 salariés et 3,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel à EssilorLuxottica, contribuant au développement de son périmètre d'intervention et à l'amélioration des échanges avec ses clients finaux. Le rapprochement avec GrandVision créera une plateforme multicanale étendue, afin de saisir les opportunités à venir dans le commerce de détail et l'interaction avec les clients, pour les produits et services d'optique ophtalmique et de lunetterie.

En plus d'étendre le périmètre des activités d'EssilorLuxottica, tout en préservant son modèle économique ouvert, l'Opération apportera à EssilorLuxottica les 125 ans d'expérience et de succès de GrandVision dans son approche consistant à mettre le client au centre de ses activités. En outre, l'Opération offrira à EssilorLuxottica une opportunité de consolider ses activités de vente directe aux clients, en s'appuyant sur les technologies, les compétences et le capital humain de GrandVision qui ont fait son succès.

En développant ses activités de vente au détail, tout en présentant une forte activité de distribution en gros, EssilorLuxottica développera sa capacité à impliquer plus efficacement ses clients, à accroître les standards de qualité de l'expérience en magasin, ce qui générera des examens ophtalmologiques plus fréquents, des prescriptions plus à jour et une plus grande disponibilité de nombreux produits sur-mesure, afin de répondre à l'ensemble des besoins des clients en termes de vue et de style.

En même temps, GrandVision profitera de l'innovation produits et des méthodes de fabrication et de commercialisation exceptionnelles d'EssilorLuxottica, de son système informatique intégré, de son portefeuille de marques, de sa chaîne logistique de pointe, du développement de ses talents et de ses outils digitaux, et de son expertise à promouvoir une relation de plus en plus proche et complète avec les plus de 150 millions de clients de GrandVision dans le monde.

EssilorLuxottica et GrandVision partagent des valeurs communes et sont déterminés à offrir des services de qualité supérieure en matière d'optique ophtalmique et de lunetterie à un plus

grand nombre de clients dans le monde. Les deux sociétés partagent une même volonté, séculaire, d'exercer leur métier d'une manière qui profite à l'ensemble des parties prenantes, qu'il s'agisse des clients, des salariés, des actionnaires, des partenaires d'affaires, des fournisseurs et des communautés au sein desquelles les deux sociétés sont présentes.

### **Structure de l'Opération**

Le Contrat de Cession de Bloc prévoit l'acquisition par EssilorLuxottica de la totalité de la participation de HAL dans GrandVision, représentant 76,72 % du capital de GrandVision, à un prix de 28 euros par action payable en espèces. Ce prix sera majoré de 1,5 %, soit 28,42 euros par action, si la réalisation de l'Opération n'intervient pas dans un délai de 12 mois à compter de l'annonce de l'Opération. Le prix total serait ainsi d'environ 5,5 milliards d'euros.

Le prix d'acquisition de 28 euros par action convenu entre EssilorLuxottica et HAL fait ressortir les primes suivantes sur le cours de bourse avant correction :

- une prime de 33,1 % sur le cours de clôture de l'action GrandVision le 16 juillet 2019 (21,04 euros) ;
- une prime de 37,6 % sur la moyenne pondérée par les volumes du cours de bourse de l'action GrandVision sur la période d'un mois précédant le 16 juillet 2019 inclus (20,35 euros) ;
- une prime de 41,7 % sur la moyenne pondérée par les volumes du cours de bourse de l'action GrandVision sur la période de trois mois précédant le 16 juillet 2019 inclus (19,77 euros).

Avant la réalisation de l'Opération, GrandVision aura la faculté de verser des dividendes n'excédant pas 35 centimes d'euro par action au titre de l'exercice 2019 et 37 centimes d'euro par action au titre de l'exercice 2020 (ou, dans chaque cas, 40 % des résultats nets, si ce montant est inférieur) sans que cela n'entraîne d'ajustement du prix d'acquisition au titre du Contrat de Cession de Bloc.

### **Conditions suspensives et résiliation**

L'Opération est soumise, entre autres, à l'accord de différentes autorités de la concurrence ainsi que de tiers. EssilorLuxottica s'est engagé à prendre certaines mesures nécessaires à l'obtention des autorisations requises en matière de droit de la concurrence dans chacune des juridictions pertinentes, mais ne sera pas tenu de mettre en œuvre de mesures qui pourraient affecter de manière significative la valeur d'ensemble du rapprochement entre EssilorLuxottica et GrandVision ou l'intérêt stratégique de l'Opération, ou faire supporter une charge déraisonnable à EssilorLuxottica ou à GrandVision.

En plus des approbations susmentionnées, l'Opération est soumise à un certain nombre d'autres conditions suspensives, incluant la réalisation de certaines consultations obligatoires des instances représentatives du personnel, le respect des obligations des parties au titre du Contrat de Cession de Bloc, l'absence de violation des garanties, le respect des obligations de GrandVision au titre du Contrat de Soutien et la nomination, sous condition de la réalisation

de l'Opération, de quatre membres du Conseil de Surveillance de GrandVision sur proposition d'EssilorLuxottica. En outre, l'Opération est conditionnée à ce que la dette nette de GrandVision au jour de la réalisation soit inférieure à 993 millions d'euros.

S'il est mis fin à l'Opération (i) parce que la condition suspensive liée à l'obtention des autorisations réglementaires n'a pas été levée au plus tard le 30 juillet 2021 (la «Date Butoir»), ou (ii) en raison d'une violation, par EssilorLuxottica, du contrat ou des garanties au résultat de laquelle l'une au moins des conditions suspensives ne peut pas être levée, EssilorLuxottica versera un montant forfaitaire de 400 millions d'euros à HAL à titre de compensation. Dans l'éventualité où l'accord serait annulé en raison du fait que la dette nette de GrandVision serait supérieure à 993 millions d'euros, HAL versera à EssilorLuxottica un montant forfaitaire de 100 millions d'euros à titre de compensation.

Le prix de l'Offre Publique Obligatoire sera fixé conformément au droit néerlandais, et sera au moins égal au prix par action payé à HAL en application du Contrat de Cession de Bloc (tel qu'ajusté conformément aux stipulations du Contrat de Cession de Bloc). Si le Contrat de Cession de Bloc est modifié dans le but de réduire le Prix d'Acquisition, GrandVision pourra mettre fin au Contrat de Soutien pour autant qu'elle ait reçu une attestation d'équité émanant d'une banque d'investissement internationale de premier plan, selon laquelle le Prix d'Acquisition réduit n'est pas équitable, d'un point de vue financier, pour les actionnaires de la Société.

Il ne peut pas être mis fin au Contrat de Cession de Bloc ou au Contrat de Soutien en raison d'une offre supérieure, émanant d'un tiers, pour l'acquisition des actions de GrandVision.

### **Contrat de Soutien**

GrandVision est convenu de soutenir l'Opération et la prise de contrôle d'EssilorLuxottica.

En plus d'un engagement général de soutenir l'Opération, GrandVision a, plus spécifiquement, convenu de coopérer avec EssilorLuxottica en ce qui concerne (i) l'obtention des autorisations en matière de droit de la concurrence (y compris en proposant certaines mesures de nature à permettre l'obtention de ces autorisations), (ii) les dépôts requis pour l'Offre Publique Obligatoire, (iii) le financement de l'Opération (y compris le refinancement de la dette existante de GrandVision), (iv) les procédures de consultation des instances représentatives du personnel, (v) la convocation d'une assemblée générale portant notamment sur la nomination, conditionnelle, de membres du Conseil de Surveillance de GrandVision sur proposition d'EssilorLuxottica, et (vi) la mise en place de certaines restrictions sur la marche des affaires de GrandVision jusqu'à la Réalisation, y compris en ce qui concerne les opérations de fusions-acquisitions. En outre, GrandVision et EssilorLuxottica se sont tous deux engagés à ne mettre en œuvre aucune mesure raisonnablement susceptible de porter préjudice à l'Opération, ou de rendre plus difficile sa réalisation.

A la suite de l'Opération et de l'Offre Publique Obligatoire, EssilorLuxottica entend retirer GrandVision de la cote sur Euronext Amsterdam et acquérir la totalité des actions de

GrandVision en application des procédures de retrait obligatoire, ou acquérir la totalité des activités de GrandVision dans le cadre d'opérations subséquentes. GrandVision reconnaît et a convenu qu'il est souhaitable qu'EssilorLuxottica acquière la totalité de GrandVision et de ses activités à la suite de la réalisation de l'Opération. GrandVision a convenu que le Directoire et le Conseil de surveillance étudieront, de manière raisonnable, toute proposition raisonnable concernant des opérations subséquentes à mettre en œuvre après la réalisation de l'Opération.

EssilorLuxottica et GrandVision sont également convenus que toute convention réglementée, autre que conclue dans le cours normal des affaires ou à des conditions de marché, requiert l'approbation d'au moins un membre indépendant du Conseil de Surveillance de GrandVision. Cette approbation sera requise jusqu'à ce qu'EssilorLuxottica détienne la totalité des actions de GrandVision ou initie une procédure de retrait obligatoire. EssilorLuxottica s'est, en outre, engagé à ne pas acquérir d'action ou d'autres titres de GrandVision avant le lancement de l'Offre Publique Obligatoire.

### **Financement**

EssilorLuxottica a obtenu, d'institutions financières de premier plan, sous les conditions habituelles, un financement relais d'environ 8 milliards d'euros pour l'Opération, et envisage de se refinancer par de la dette et des émissions de titres ou d'instruments assimilables à des fonds propres pour un montant maximum de 2 milliards d'euros.

### **Gouvernement d'Entreprise**

Il est prévu qu'à compter de la réalisation de l'Opération et jusqu'à ce qu'EssilorLuxottica acquière la totalité du capital de GrandVision ou initie une procédure de retrait obligatoire, le Conseil de Surveillance de GrandVision sera composé de quatre membres nommés sur proposition d'EssilorLuxottica et de deux membres actuels du Conseil de Surveillance de GrandVision, à savoir M. Kees van der Graaf et Mme Rianne Meijerman, qui sont qualifiés de membres indépendants en application du Code de Gouvernement d'Entreprise Néerlandais. M. Kees van der Graaf conservera ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance.

En outre, EssilorLuxottica a exprimé son respect et sa considération pour le travail effectué par l'équipe de direction actuelle de GrandVision, et est satisfait que MM. Stephan Borchert et Willem Eelman se soient engagés à conserver leurs fonctions respectives de Directeur Général et de Directeur Financier de GrandVision après la réalisation de l'Opération et l'Offre Publique Obligatoire.

### **Stratégie**

L'Opération servira pleinement l'ambition d'EssilorLuxottica de déverrouiller le potentiel de croissance de l'industrie de l'optique ophtalmique et de la lunetterie. Elle permettra à EssilorLuxottica de disposer de ressources additionnelles pour sensibiliser les consommateurs

et promouvoir l'accès des clients à l'industrie, ainsi que pour satisfaire l'appétit croissant pour les marques et les prestations de qualité dans la lunetterie.

EssilorLuxottica soutient pleinement la mission et la stratégie de GrandVision. Il est prévu que GrandVision conserve son ancrage géographique et son réseau mondial de commerce de détail, ainsi que son modèle de commerce de détail multicanaux, intégré et multimarques, avec un portefeuille de marques et de produits équilibré pour répondre aux besoins de l'ensemble de ses clients.

Grâce à cette Opération, GrandVision intégrera un groupe mondial spécialiste de l'optique ophtalmique et de la lunetterie, disposant d'une innovation produits et de méthodes de fabrication et de commercialisation de haut niveau, de technologies, d'un portefeuille de marques, d'une chaîne logistique, d'une attention au développement de ses talents et d'une expertise digitale, à même de promouvoir une relation plus proche avec l'ensemble de ses clients, commerce de gros et consommateurs finaux, dans le monde. Cette Opération devrait accélérer de manière significative l'atteinte des objectifs stratégiques de GrandVision, communiqués aux investisseurs en septembre 2018, en lui permettant de saisir les opportunités futures dans la vente de détail et les échanges avec les clients, pour les produits et services d'optique ophtalmique et de lunetterie.

GrandVision disposera des ressources nécessaires pour se développer et préserver sa réputation dans le commerce de détail dans l'optique, et bénéficiera d'un accès au portefeuille multi-produits et multimarques d'EssilorLuxottica, ainsi que de l'écosystème multicanaux d'EssilorLuxottica, comprenant des outils digitaux, un système informatique intégré et une chaîne logistique de pointe.

En se rapprochant avec GrandVision, EssilorLuxottica entend faire croître son chiffre d'affaires et ses profits, grâce à des gains de productivité et à une extension de ses activités, notamment en termes d'ouverture de boutiques, de stands (corners) et d'activités multicanales. De plus, le groupe élargi entend investir dans de nouvelles ouvertures de magasins et dans l'entretien et la rénovation des magasins existants, pour s'aligner sur les standards actuels de GrandVision, voire les dépasser. Le groupe élargi entend également soutenir le concept Solaris, sous réserve d'évaluation ultérieure.

Il est prévu qu'au sein de l'ensemble combiné, GrandVision gère les activités de vente au détail de produits ophtalmiques d'EssilorLuxottica en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, et qu'EssilorLuxottica gère les réseaux de vente au détail en Amérique Latine et Amérique du Nord.

## **Salariés**

EssilorLuxottica accorde une grande valeur à l'expérience et aux compétences des salariés de GrandVision, qui sont un atout clef pour le succès futur du rapprochement. EssilorLuxottica est déterminé à proposer de nouvelles opportunités de carrière aux salariés de GrandVision au sein du groupe élargi.

EssilorLuxottica entend promouvoir une culture de l'excellence, où les employés qualifiés se verront proposer des formations et des perspectives de carrière nationales et internationales. Les choix, sélections et nominations se feront en fonction de « qui est la meilleure personne pour le poste » et sur la base de critères non-discriminatoires, justes, spécifiques aux activités et transparents, sans aucune discrimination fondée notamment sur la nationalité ou l'employeur d'origine.

Le but de l'Opération n'est pas de réduire les effectifs, mais au contraire de promouvoir la qualité et les compétences des actifs humains et physiques de GrandVision. Ainsi, EssilorLuxottica n'envisage pas, pour l'instant, de licenciements importants résultant de l'Opération. Si une intégration future des activités devait entraîner des licenciements, des relocalisations de postes ou toute autre réorganisation, l'ensemble des obligations et procédures en matière de consultation (avec les instances représentatives du personnel) seraient respectées.

EssilorLuxottica s'est engagé à préserver les droits et avantages actuels des salariés de GrandVision, y compris au titre de leurs contrats de travail individuels, des conventions collectives et, le cas échéant, des structures de consultation des salariés, des plans sociaux et de licenciement existants et des droits à la retraite.

## **Calendrier**

EssilorLuxottica et GrandVision travailleront ensemble à l'obtention de l'intégralité des autorisations requises en matière de droit de la concurrence. La réalisation de l'Opération devrait prendre environ 12 à 24 mois.

Au plus tard lors de l'Assemblée générale annuelle de 2020, GrandVision proposera la nomination de quatre membres de son Conseil de Surveillance sur proposition d'EssilorLuxottica. Ces nominations seront effectives à la date de réalisation de l'Opération.

Après la réalisation de l'Opération, dans la mesure où EssilorLuxottica détiendra alors une participation supérieure à 30 %, EssilorLuxottica sera dans l'obligation de lancer une Offre Publique Obligatoire sur le solde du capital de GrandVision. Le règlement-livraison de l'Offre Publique Obligatoire devrait intervenir environ 6 mois après la réalisation de l'Opération.



*EssilorLuxottica est un leader mondial dans la conception, la fabrication et la distribution de verres ophtalmiques, de montures optiques et de lunettes de soleil. Créée en 2018, sa mission est d'aider chacun à mieux voir, mieux être pour profiter pleinement de la vie, grâce à des produits parfaitement adaptés à leurs besoins visuels et à leur style personnel.*

*EssilorLuxottica regroupe l'expertise complémentaire de deux pionniers de l'industrie, le premier dans les technologies de pointe en matière de verres, le deuxième dans le savoir-faire maîtrisé de lunettes emblématiques, en vue d'établir de nouveaux standards pour les équipements visuels et les lunettes, ainsi qu'en matière d'expérience consommateurs.*

*Les actifs d'EssilorLuxottica regroupent des marques reconnues, telles que Ray-Ban et Oakley pour les lunettes, Varilux® et Transitions® pour les technologies d'optique ophtalmique, et Sunglass Hut et Lenscrafters pour les réseaux de distribution de dimension internationale.*

*En 2018, EssilorLuxottica comptait près de 150 000 employés et aurait réalisé un chiffre d'affaires consolidé pro-forma de 16,2 milliards d'euros environ.*

*L'action EssilorLuxottica est cotée sur le marché Euronext Paris et fait partie des indices Euro Stoxx 50 et CAC 40.*

*Codes : ISIN : FR0000121667 ; Reuters: ESLX.PA ; Bloomberg: EL:FP.*

## CONTACTS

### Relations Investisseurs d'EssilorLuxottica

(Charenton-le-Pont) Tel: + 33 1 49 77 42 16

(Milan) Tel: + 39 (02) 8633 4870

E-mail: [ir@essilorluxottica.com](mailto:ir@essilorluxottica.com)

### Communication Corporate / Relations Presse d'EssilorLuxottica

(Charenton-le-Pont) Tel: + 33 1 49 77 45 02

(Milan) Tel: + 39 (02) 8633 4470

E-mail: [media@essilorluxottica.com](mailto:media@essilorluxottica.com)

## Avertissement

*Cette publication est faite par EssilorLuxottica S.A. en application de la Section 17, paragraphe 1, du Règlement Européen sur les Abus de Marché (596/2014). Cette publication ne constitue ni une offre, ni la sollicitation d'une offre, d'acquérir ou de souscrire des titres.*

*Ce communiqué de presse contient des déclarations prévisionnelles qui reflètent les attentes actuelles d'EssilorLuxottica eu égard à des événements futurs et à la performance financière et opérationnelle future. Ces déclarations prévisionnelles sont fondées sur les convictions, hypothèses et attentes d'EssilorLuxottica en lien avec des événements futurs et des tendances qui affectent la performance future d'EssilorLuxottica, en prenant en compte l'ensemble des informations dont EssilorLuxottica dispose actuellement, et ne sont en aucun cas des garanties de performance future. Par nature, les déclarations prévisionnelles comportent des risques et des incertitudes, parce qu'elles portent sur des événements et dépendent de circonstances qui pourraient, ou non, survenir dans le futur, et EssilorLuxottica ne peut pas garantir l'exactitude et la complétude des déclarations prévisionnelles. Un nombre important de facteurs, qui ne sont pas tous connus d'EssilorLuxottica ou sous son contrôle, pourraient faire diverger, de manière significative, les résultats ou les conclusions, par rapport à ce qui figure dans les déclarations prévisionnelles, du fait de risques ou d'incertitudes rencontrés par EssilorLuxottica. Toute déclaration prévisionnelle est formulée uniquement à la date de ce communiqué de presse, et EssilorLuxottica n'est soumise à aucune obligation de mettre à jour ou de réviser, publiquement, les déclarations prévisionnelles, que ce soit à la suite d'une nouvelle information ou pour toute autre raison.*